



Valérie Ricouard

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Douai

Association Avenir Enfance

26, Rue Georges Clémenceau

59000 LILLE

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Ce rapport contient 20 pages

EI VALERIE RICOUARD

6 Bis, Rue des Verts Prés – Parc du Buisson – 59700 MARCQ EN BAROEUL

Tél. : 03.20.13.24.89 - Fax : 03.20.78.01.35 - E-mail : vrizouard@cabinet-ricouard.com

SIRET : 504 665 308 00038 - N° TVA intracommunautaire FR 51 504 665 308

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque

A l'assemblée générale de l'association AVENIR ENFANCE

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVENIR ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VR

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 31 mars 2025.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code du commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

UR

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marcq en Barœul, le 06 juin 2025

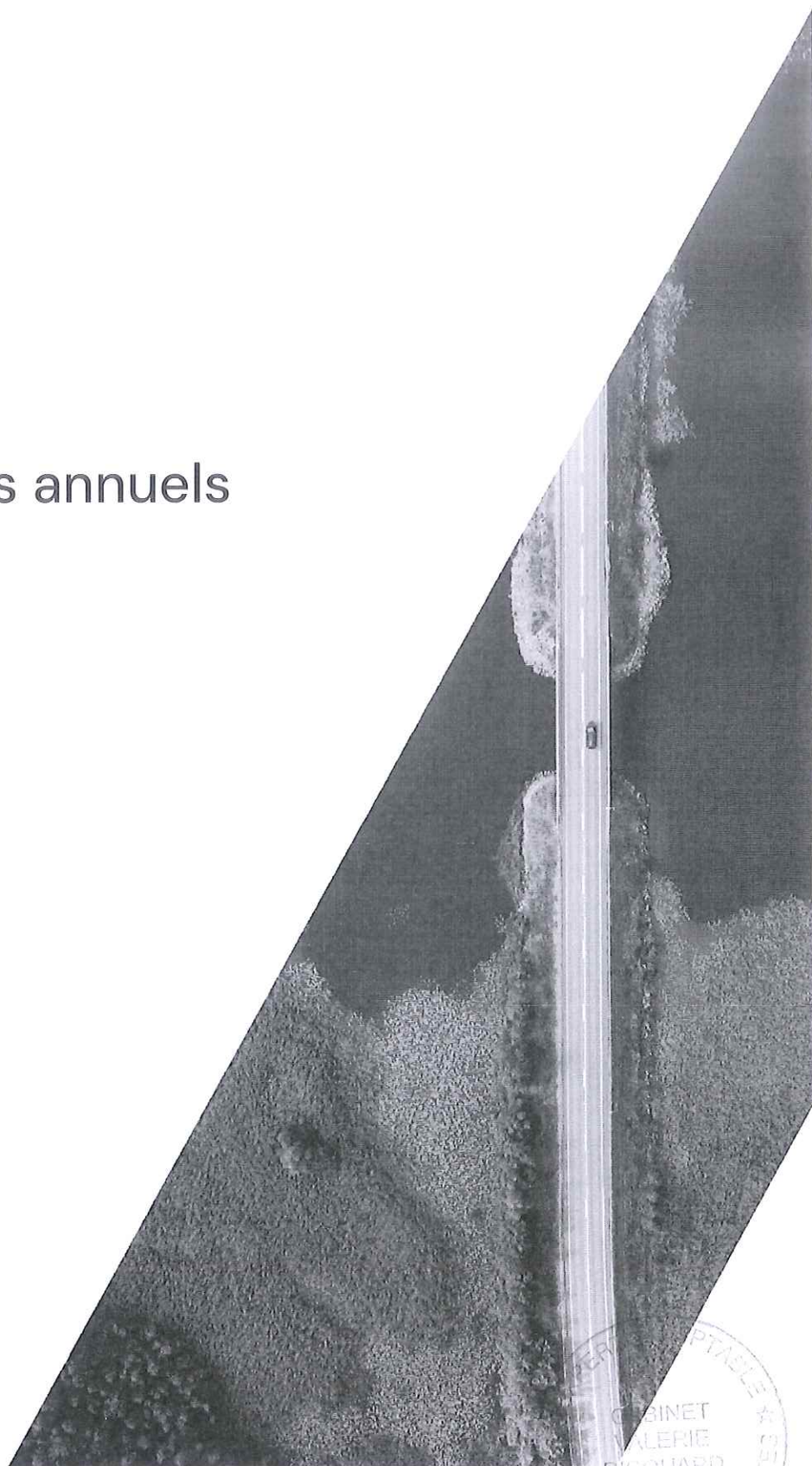
Valérie RICOUARD
Commissaire aux comptes





Avenir Enfance

Comptes annuels



Page : 3 / 21



Avenir Enfance

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	2 868	2 868		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	2 868	2 868		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
Actif circulant	Constructions				
	Inst.techniques, mat.out.industriels	43 927	35 646	8 281	5 368
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	43 927	35 646	8 281	5 368
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Actif circulant	Autres	84		84	84
	TOTAL	84		84	84
	Total I	46 879	38 514	8 365	5 452
	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 090		8 090	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	18 482		18 482	34 415
	TOTAL	26 572		26 572	34 415
	Divers				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	160 445		160 445	160 565
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	862		862	2 440
	TOTAL II	187 880		187 880	197 421
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	234 760	38 514	196 245	202 873
	Renvois				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	43 109	41 102
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	24 044	24 044
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		-529	2 007
Situation nette (sous-total)		66 625	67 154
Autres fonds propres	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	66 625	67 154
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Fonds dédiés	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	25 365	13 189
Provisions	Total II	25 365	13 189
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	70 092	75 826
Dettes	Total III	70 092	75 826
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 399	9 903
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	23 263	30 302
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		340
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	500	6 157
Total IV		34 162	46 702
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		196 245	202 873
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		

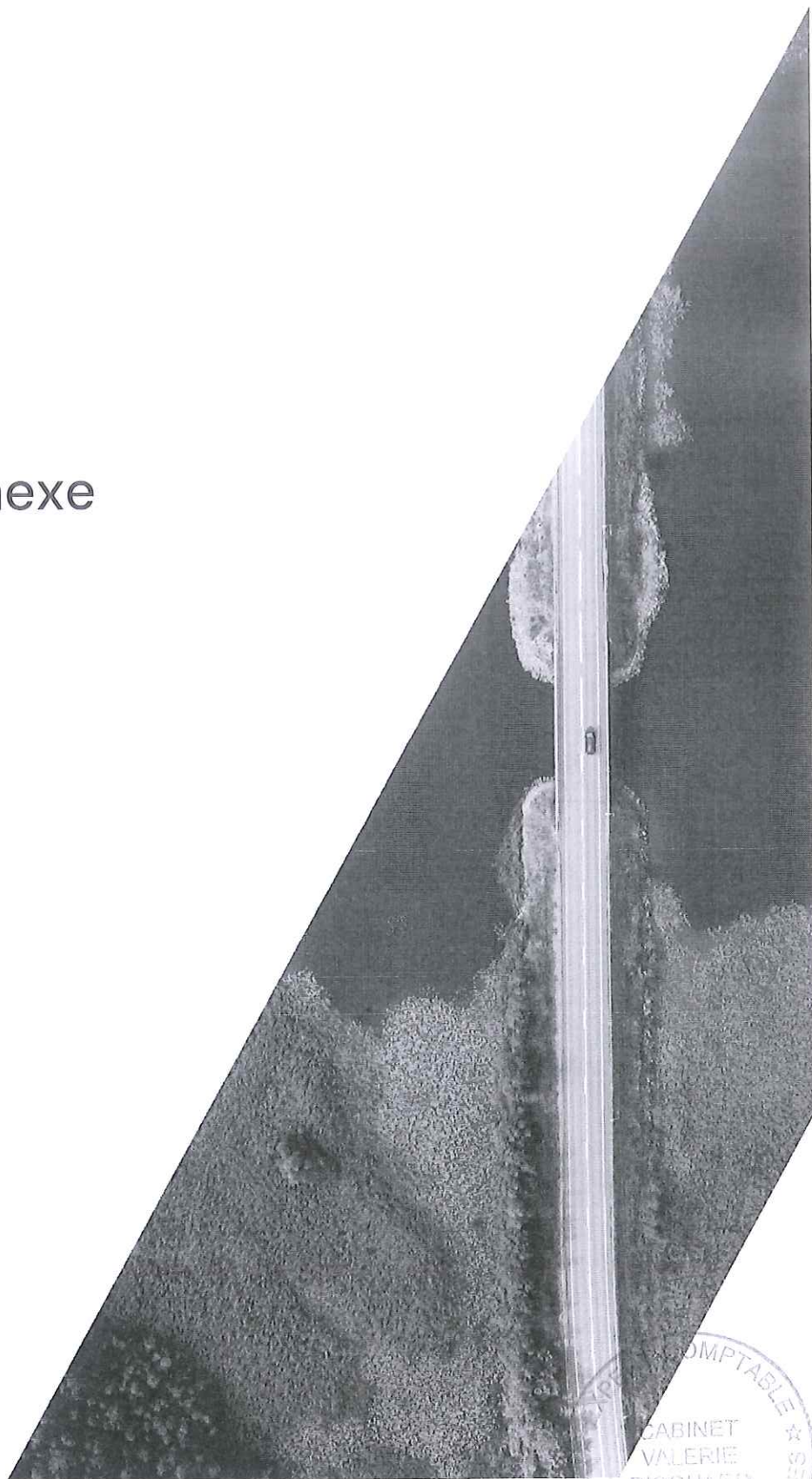
		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	96	96
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	29 115	29 562
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	254 513	249 596
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		12 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 050	4 259
	Utilisations des fonds dédiés	13 189	5 425
	Autres produits	3 761	31
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		313 725	300 969
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	67 303	60 473
	Aides financières		1 500
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 168	3 312
	Salaires et traitements	155 908	158 909
	Charges sociales	54 870	51 390
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 691	3 019
	Dotations aux provisions	6 623	7 554
	Reports en fonds dédiés	25 365	13 189
	Autres charges	712	1 904
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		316 643	301 254
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-2 917	-284

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 438	2 198
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		2 438	2 198
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		2 438	2 198
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-479	1 913
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		120
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		120
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			120
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		50	26
Total des produits (I + III + V)		316 164	303 287
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		316 693	301 280
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-529	2 007
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		600	604
Prestations en nature		10 600	10 600
Bénévolat			
Total		11 200	11 204
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		11 200	11 204
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		11 200	11 204



Avenir Enfance

Annexe



Page : 8 / 21



1 Objet social

L'association Avenir Enfance a pour objet de :

Permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient, d'assurer au mieux son rôle social, de favoriser la reconnaissance et l'appartenance sociale, sans discrimination, de lutter contre l'exclusion sociale, de favoriser le développement personnel et le développement de la citoyenneté, dans la vie quotidienne et sur le territoire de proximité.

2 Nature et périmètre des activités

L'association Avenir Enfance est un « Acteur Culturel de Transformations Sociales » qui développe, depuis 1998, des projets de territoire, principalement dans différents quartiers « prioritaires » lillois.

En plus de 20 années d'activités, l'association Avenir Enfance s'est constitué une solide expérience en matière d'actions culturelles à destination de différents publics (jeunes enfants, enfants, jeunes, adultes, familles, professionnels de l'éducation, de l'insertion, du social, de la culture...), en tous lieux (dans la rue, sur les places, en pied d'immeuble, dans les écoles, collèges, centres sociaux...).

3 Description des moyens mis en œuvre

L'association s'appuie sur un large réseau de partenaires institutionnels, associatifs mais aussi d'artistes et d'équipements culturels.

La Ville de Lille met à disposition de l'association gratuitement des locaux à Lille pour lui permettre de réaliser ses actions.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été marqué par les faits caractéristiques d'importance significative suivants :

- Au 01/01/2024, évolution des valeurs du point (valeur V1 : passage de 6.85 € à 7.01 € et valeur V2 : passage de 6.50 € à 6.60 €), et évolution des coefficients (+5 points pour chaque salarié) ;
- Baisse des ETP en 2024 (passage de 4,78 ETP en 2023 à 4,18 ETP en 2024)
- Acquisition de matériel pour une valeur brute de 5 604 € remplaçant notamment les sorties de l'exercice pour une valeur brute de 2 853 €.

4.2 *Faits caractéristiques postérieurs à la clôture*

Postérieurement à la clôture de l'exercice, un nouvel avenant à la convention collective est à noter applicable au 01/01/2025. Il prévoit les dispositions suivantes :

- L'évolution des valeurs du point : valeur V1 passage de 7,01 € à 7,15 € et valeur V2, passage de 6,60 € à 6,73 €.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 *Principes généraux*

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

L'entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable.

5.1.2 *Changements d'estimation*

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice			31/12/2024
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement					0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 868				2 868
Autres immobilisations incorporelles					0
Immobilisations incorporelles en cours					0
Total Immobilisations incorporelles	2 868	0	0	0	2 868
Terrains					0
Constructions					0
Install. techniques, matériel, outillage					0
Autres immobilisations corporelles	41 177	5 604	2 853		43 928
Immobilisations corporelles en cours					0
Total Immobilisations corporelles	41 177	5 604	2 853	0	43 928
Participations et créances rattachées					0
Autres titres immobilisés					0
Prêts					0
Autres immobilisations financières	84				84
Total Immobilisations financières	84	0	0	0	84
Total	44 129	5 604	2 853	0	46 880

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice			31/12/2024
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 868				2 868
Autres immobilisations incorporelles					0
Total Immobilisations incorporelles	2 868	0	0	0	2 868
Terrains					0
Constructions					0
Install. techniques, matériel, outillage					0
Autres immobilisations corporelles	35 809	2 691	2 853		35 647
Immobilisations corporelles en cours					0
Total Immobilisations corporelles	35 809	2 691	2 853	0	35 647
Total	38 677	2 691	2 853	0	38 515

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	L	1 à 3 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les acquisitions de l'année correspondent à l'acquisition de 2 ordinateurs d'une valeur brute de 2 300 €, d'un appareil photo d'une valeur brute de 1 850 € et de 3 tonnelles d'une valeur brute de 1 455 €.

Les sorties de l'année correspondent à la mise au rebut de 2 ordinateurs totalement amortis d'une valeur brute de 1 519 € et d'un appareil photo d'une valeur brute de 1 334 € amorti à hauteur de 1 000 €.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Installations techniques	L	3 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	3 à 5 ans

6.1.5 Immobilisations financières

Catégories d'immobilisations	Montant Net	
	31/12/2024	31/12/2023
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	84	84

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	84	0	84
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts (1)	0		0
Autres	84		84
Créances de l'actif circulant	26 572	26 572	0
Clients douteux ou litigieux		0	0
Autres créances clients	8 090	8 090	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	17 482	17 482	0
Débiteurs divers	1 000	1 000	0
Charges constatées d'avance	863	863	
Total	27 519	27 435	84
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	0		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

6.2.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 863 € et sont constituées de charges relatives à l'exploitation.

6.2.1.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Clients	1 840
Factures à établir	1 840
Total	1 840

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Néant.

6.4 Fonds propres

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Réserves	41 102	2 007			43 109
Autres réserves					0
Report à nouveau	24 045				24 045
Résultat de l'exercice	2 007	-2 007	-529		-529
Situation nette	67 154				66 625
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées	0				0
Total	67 154	0	-529	0	66 625

6.4.2 Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	31/12/2023	Variations de l'exercice		31/12/2024
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal	2 388		2 388	0
Quotes-parts virées au résultat	2 388		2 388	0
Montant net en fonds propres	0			0

6.4.3 Fonds dédiés

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		A la clôture de l'exercice	
	Montant global	Augmentation	Diminutions	Montant global	dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Sur Subventions d'exploitation					
Ville de Lille – Laboratoires de Mémoire 2023	1 770		1 770	0	
Ville de Wattignies – Laboratoires de Mémoire 2023	2 252		2 252	0	
Région – Résidence 2023	9 168		9 168	0	
Ville de Lille – Labo de mémoire 2024 Action à Lille		12 483		12 483	
Etat – Labo de mémoire 2024 Action à Lille		7 653		7 653	
de Wattignies – Labo de mémoire 2024 Action à Wattignies		1 774		1 774	
Ville de Lille – Planter sa valise 2024		1 728		1 728	
Etat – Planter sa valise 2024		1 728		1 728	
TOTAL	13 190	25 365	13 190	25 365	0

6.5 Provision pour risques et charges

Provisions	31/12/2023	Variations de l'exercice		31/12/2024
		Augmentation	Diminutions	
Provisions pour litiges prud'hommal				0
Provision d'indemnité de départ à la retraite	75 827	6 623	12 357	70 093
Autres provisions pour charges				0
Total	75 827	6 623	12 357	70 093

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été constituée selon les modalités suivantes :

- Indemnité : jusqu'à 10 ans d'ancienneté : ¼ de mois de salaire par année d'ancienneté et au-delà de 10 ans d'ancienneté : 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté, comme le prévoit la convention collective de l'animation,
- Taux d'actualisation : 3.50 %
- Taux de charges sociales : 36 %
- Age de départ en retraite : 67 ans.

La reprise de provision correspond à la partie de la provision relative aux salariées parties en 2024.

6.6 Dettes

6.6.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 399	10 399		
Personnel et comptes rattachés	10 306	10 306		
Sécurité sociale et autres organismes	10 426	10 426		
Etat et autres collectivités publiques	2 531	2 531		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	500	500		
Total	34 163	34 163	0	0

6.6.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	8 347
Factures non parvenues	8 347
Congés payés et RTT	14 016
Congés provisionnés	10 306
Charges sociales sur congés payés	3 710
Autres dettes fiscales et sociales	2 375
Etat	2 375
Total	24 738

6.6.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 500 € concernent des produits d'exploitation.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en K€	2024	2023
Cotisations	96	96
Ventes de biens et services	29 115	29 562
– dont activités d'animations	29 115	29 562
Concours publics et subventions d'exploitation	254 513	249 596
Contributions financières	0	12 000
Reprises sur amort. dépr.prov. & transferts de charges	13 051	4 259
Utilisations des fonds dédiés	13 190	5 425
Autres produits	3 761	32
Total	313 726	300 970

7.2 Contributions volontaires en nature

L'entité bénéficie d'une mise à disposition de locaux situés à Lille, rue Clémenceau, par la Ville de Lille. La surface des locaux est de 106 m2 et la valeur locative est fixée à 100 € par m2, soit 10 600 € par an.

D'autre part, l'entité a bénéficié en 2024 de dons de fournitures pour les arts plastiques et de socles de présentation pour les expositions par le Géant des Beaux-Arts. Ces dons représentent 600 € et ont été valorisés par le donateur.

8 Autres informations

8.1 Informations relatives aux dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit notamment la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Une réponse ministérielle du 28 février 2008 précise que les informations ne doivent pas être individualisées par personne physique. En effet, cela reviendrait à divulguer la rémunération de certains salariés, informations considérées comme confidentielles.

8.2 Effectifs

L'effectif de l'association au 31/12/2024 est de 4 salariés qui représentent 4,14 E.T.P.

8.3 Engagement hors bilan

Néant.